



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 85745

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le phénomène des « apéros géants » suscités par un réseau social diffusé par Internet. En effet, ces invitations peuvent réunir des nombres particulièrement importants de participants, entre 8000 à 10000, sans aucune préparation préalable au regard des conditions d'encadrement et de sécurisation par la police nationale ou les services municipaux concernés. Ainsi Montpellier et Nantes ont connu ce genre de rassemblements festifs « spontanés » avant Tours et Paris. À Nantes, cette manifestation avait provoqué un drame par la mort d'un jeune manifestant. Ces « apéros géants » prennent en effet, une forme ludique mais aussi très arrosée. Cette forme de festivité ressemble aux rassemblements musicaux dans les champs ou terrains vagues mais sans contrôle sanitaire et policier. Cette situation pourrait s'avérer inquiétante si les pouvoirs publics ne se penchaient pas sur cette nouvelle forme de rassemblement. Il lui demande donc quelle action il compte mener en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85745

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8460

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)